



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 25 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-sept février deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Jérôme LEMAIRE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU

M. Guy DOEUFF, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT

Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL25.02.2022-004 : Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) du 15 décembre 2021

L'évaluation des charges transférées est un acte important pour les finances de Quimperlé communauté et des communes membres. Il consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées et ainsi ajuster le montant des attributions de compensation des communes.

En vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique sont dotés d'une commission spécialisée dénommée commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

La CLETC de Quimperlé communauté s'est réunie pour la première fois du mandat le 15 décembre 2021.

L'ordre du jour était le suivant :

- Installation de la commission
- Election du Président et du Vice-Président
- Approbation du règlement intérieur
- Rapport quinquennal sur les transferts de charges 2017-2021
- Transfert de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU)

Le rapport de cette CLETC est communiqué aux conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve le rapport de la CLETC du 15 décembre 2021

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BANNALEC' in 'FINISTÈRE'. A black ink signature is written over the stamp.

Christophe LE ROUX